

<p>Royaume du Maroc</p>	<p>Projet d'arrêté du Ministre den°du Portant homologation des prescriptions techniques n°..... de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques relatives aux catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité dans l'environnement</p>
<p>Visé par le Secrétaire Général du Gouvernement</p>	<p>Le Ministre de ;</p> <p>Vu le décret n° du relatif aux agréments des organismes techniques pris en application de la loi n° 142- 12 relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, promulguée par dahir n° 1-14-149 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014), notamment son article 17.</p> <p>ARRETE</p> <p>Article premier</p> <p>Sont approuvées telle qu'elles sont annexées au présent arrêté, les prescriptions techniques établies par l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques relatives à la grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement.</p> <p>Article 2</p> <p>Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel.</p> <p>Fait à Rabat, le.....</p> <p>Signature</p> <p>Le Ministre de</p>

ANNEXE I

Projet de prescriptions techniques de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques n°..... relatives aux catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité dans l'environnement

Article Premier

Le présent texte fixe les catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité dans l'environnement visées à l'article 17 du décret n° portant « Agrément des organismes techniques ».

Code d	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux-Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines...	Type 2 Matrices sols - Terres sédiments boues,...	Type 3 : Matrices biologiques - Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre -	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambient (sol/air)
..-01 (2)	Radionucléides émetteurs $\gamma > 100$ keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
..-02 (2)	Radionucléides émetteurs $\gamma < 100$ keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
..-03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-
..-04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-
..-05 (3)	H-3	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-
..-06	C-14	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-
..-07	Sr-90/Y-90/I-131	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-
..-08 (Ni-63,...)	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-
..-09	Isotopes U + desc	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
..-10	Isotopes Th + desc	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
..-11	Ra-226 + desc	1_11	2_11	3_11	-	Rn 222 : 5_11	-
..-12	Ra-228 + desc	1_12	2_12	3_12	-	Rn 220 : 5_12	-
..-13 (4)	Isotopes Pu Am,(Cm,Np)	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-
..-14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
..-15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-
..-16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
..-17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	-	-	-

- (1) Un agrément délivré pour les mesures des radionucléides émetteurs (code 01 ou 02) dans une matrice de type 1 est transposable aux mesures de ces mêmes radionucléides dans du lait sous forme liquide, et réciproquement.
- (2) Un agrément délivré pour les mesures des radionucléides émetteurs (code 01 ou 02) dans une matrice de type 2 est transposable aux mesures de ces mêmes radionucléides dans une matrice de type 3 (à l'exception du lait sous forme liquide), et réciproquement.
- (3) Un agrément délivré pour les mesures du tritium (code 05) dans une matrice de type 1 est transposable aux mesures de ce radionucléide dans l'air (après passage dans des barboteurs d'eau).
- (4) Un agrément délivré pour les mesures des transuraniens (code 13) dans une matrice de type 2 est transposable aux mesures de ces mêmes radionucléides dans une matrice de type 3 (à l'exception du lait sous forme liquide) et dans une matrice de type 4, et réciproquement.